

PROCES VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS

L'an deux mil vingt, le 23 du mai de mars à 10h00 les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Neuf-Marché proclamés par le Bureau Electoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle « Aristide Briand » de Neuf-Marché (afin de respecter les distances de sécurité), et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L2121, L.2122-8 et L.2122.17 du CGCT.

Présents Mesdames et Messieurs :

Mmes BOUQUET Amanda, BOURGOIN Véronique, DERVARIC Martine,
DUMAZEDIER Marie, GROS Karen, LECLERQ Johanna, LESEIGNEUR Marie-
France

Mrs BANCE Stéphane, BOURDON Zacarie, BUT Dominique, COLLET
Frédéric, GREUET Laurent, OUIN Arnaud, PEZET Boris, POREZ Jean-Paul

Date de convocation : 18 mai 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte par Monsieur DEGRY Didier, Maire en application de l'article L.2122-17 du CGCT, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installer dans leur fonction

Mesdames et Messieurs :

Mmes BOUQUET Amanda, BOURGOIN Véronique, DERVARIC Martine,
DUMAZEDIER Marie, GROS Karen, LECLERQ Johanna, LESEIGNEUR Marie-
France

Mrs BANCE Stéphane, BOURDON Zacarie, BUT Dominique, COLLET
Frédéric, GREUET Laurent, OUIN Arnaud, PEZET Boris, POREZ Jean-Paul

Madame Marie-France LESEIGNEUR, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire : Madame DERVARIC Martine et comme
assesseurs : Mesdames DUMAZEDIER Marie et LECLERQ Johanna

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de Scrutin

La présidente, après avoir donné lecture des articles : L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.2121-17 du CGCT, a invité les conseillers à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, après l'appel de son nom, a remis dans l'urne et sous enveloppe son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu :

Monsieur BUT Dominique : Quinze voix (15)

Monsieur BUT Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux articles L2122-17 et L2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre d'Adjoint.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur BUT Dominique élu Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de Scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu :

Madame DERVARIC Martine : Quinze voix (15)

Madame DERVARIC Martine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} Adjointe.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de BUT Dominique élu Maire, à l'élection du 2^{ème} Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de Scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu :

Monsieur POREZ Jean-Paul : Quinze voix (15)

Monsieur POREZ Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de BUT Dominique élu Maire, à l'élection du 3^{ème} Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de Scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu :

Madame DUMAZEDIER Marie : Quinze voix (15)

Madame DUMAZEDIER Marie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjointe.

DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES.

Selon l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Mr BUT Dominique est Conseiller communautaire

DESIGNATION DU SUPPLEANT DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES.

Selon l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Mme DERVARIC Martine est suppléante du Conseiller communautaire

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été prises : n°2020-17, 2020-18, 2020-19, 2020-20, 2020-21, 2020-22, 2020-23, 2020-24

Madame BOUQUET Amanda	
Mme BOURGOIN Véronique	
Mme DERVARIC Martine	

Mme DUMAZEDIER Marie	
Mme GROS Karen	
Mme LECLERQ Johanna	
Mme LESEIGNEUR Marie-France	
Mr BANCE Stéphane	
Mr BOURDON Zacarie	
Mr BUT Dominique	
Mr COLLET Frédéric	
Mr GREUET Laurent	
Mr OUIN Arnaud	
Mr PEZET Boris	
Mr POREZ Jean-Paul	